



# Bulletin d'informations Municipal d'UGNY LE GAY

**N° 24 Lundi 23 Octobre 2000**

Responsable de la Publication:  
**Jean-Paul GOYHENECHÉ**

## Editorial

Voilà ! Bientôt la quille !

Nous voici arrivés au terme d'un mandat que vous avez eu la générosité de nous confier. Six ans déjà ! Que ce temps a passé vite, tant était prenante la tâche et enthousiasmante la mission !

Cette fin de mandat annonce donc l'approche de la nouvelle échéance des prochaines **élections Municipales le 11 et 18 Mars 2001**. Il est de mon devoir d'en organiser, ou tout du moins en impulser la campagne. Car c'est l'occasion ou jamais pour nous tous de pouvoir exprimer nos points de vue sur les sujets qui nous occupent, nous préoccupent, voire nous minent même la santé ! Car quoi de plus frustrant que de ne pouvoir exprimer ses craintes, ses angoisses, ou même son mécontentement ? !... Je sais que certains ne s'en privent pas ! Mais quoi de plus légitime quand ils critiquent l'action, main non l'homme ou la fonction ...

Car c'est bien de ça qu'il s'agit ! De ne pas tomber dans les attaques personnelles, les querelles de familles, les haines ancestrales !

Bien que la tâche soit loin d'être facile, je me représenterai une dernière fois à vos suffrages pour un deuxième mandat. Parce que je le dois aux habitants de ce village qui m'ont fait confiance et qui m'ont soutenu dans mon action tout au long de ces six ans. Mais aussi pour ne pas rester sur un goût d'inachevé. Mais c'est à partir d'un projet Municipal vaste et ambitieux que je participerai à ces élections et que vous aurez à vous prononcer. Ce n'est pas essentiellement à l'homme que vous donnerez votre voix, mais à un projet communal issu d'un idéal et débouchant sur un programme d'actions.

Ce programme, ainsi que vos idées, vos aspirations, votre volonté, nous aurons l'occasion d'en débattre lors d'une assemblée générale de toute la population du village que je compte réunir avant la fin de l'année. Ce sera l'occasion de dire ce que vous avez sur le cœur, d'exprimer vos projets, vos idées, votre point de vue.

Et si certains, par paresse, hypocrisie ou dédain ne participaient pas à cette assemblée, et qu'ils venaient ensuite faire campagne " dans notre dos " sur des arguments qu'ils n'auraient pas eu le courage de défendre, ceux-là, espérons-le seraient reçus comme ils se doit par la majorité de la population... Cela signifierait que le débat public n'a pas eu lieu et qu'ils préfèrent travailler en " sous-marin ", plutôt que dans la clarté, la transparence et la franchise. J'ai trop mal vécu ce genre de " manœuvres " il y a six ans pour laisser se développer ce genre de procédure aujourd'hui...

**On ne m'aura pas deux fois !**

*Jean-Paul GOYHENECHÉ*

## Agenda



### JEUDI 26 OCTOBRE



Permanence de Monsieur Jean-Luc LANOUIHL, Vice-Président du Conseil Général à 17 heures 45 à la Mairie.

### SAMEDI 11 NOVEMBRE

**Cérémonie au monument aux morts** pour l'anniversaire de l'armistice. Rendez-vous à **11 heures 30**, sur la place de l'Eglise. Une **quête des bleuets de France** sera organisé au profit des anciens combattant et veuves de guerre. Après la cérémonie, **un vin d'honneur sera servi à la Mairie, salle de l'ancienne école...**

### SAMEDI 17 NOVEMBRE

à 20 heures 30

à la Mairie

Salle de l'ancienne école

### ASSEMBLEE GENERALE DES HABITANTS DU VILLAGE

**TOUS les habitants du village sont invités au débat qui lancera la campagne électorale pour les Elections Municipales des 11 et 18 Mars 2001.**

Et pour donner un ton plus convivial à cette soirée, je vous invite à goûter le **beaujolais nouveau** au terme de nos débats...

### VENDREDI 1er DECEMBRE

à 19 heures 30,

**Conseil Municipal sur les projets éligibles à la DGE 2001 à envoyer à la préfecture pour le 15 Décembre...**



## LES DOSSIERS DE LA COMMUNE

### Le Bilan du chantier Ecole.

L'activité a donc constitué dans le débroussaillage et le nettoyage des chemins et des cours d'eau. Le chantier a également travaillé sur le nettoyage du Jeu d'arc d'UGNY LE GAY, site remarquable dont le bâtiment avait été restauré par l'association Terroirs & Randonnées, mais qui était encore envahi par une végétation sauvage.

Chemin du fonds Louvet, ruisseau le Hélot, chemin du Gohart, chemin de la grande Garenne, chemin de la Fontaine Saint-Martin, chemin et ruisseau de Campigny, ruisseau du Plessier, tous ces sites ont fait l'objet des soins attentifs de nos équipes de travailleurs des espaces verts...

Le dernier travail en date étant la réouverture du chemin menant du Plessier à Campigny.

Les travaux engagés sur ce chantier école se sont avérés, au vu des principaux acteurs économiques et constitutionnels, à la fois d'une grande qualité, et d'une utilité certaine pour la collectivité. Certes, il n'a pas été sans poser des problèmes vis-à-vis d'un certain type de propriétaires terriens, ne vivant d'ailleurs pas dans les communes où résident leurs biens, et qui préfèrent sacrifier l'intérêt général à leur satisfaction particulière. Ceux-là donc refusent que l'on vienne défricher le Hélot sur leur propriété, arguant qu'ils interdisent à quiconque de pénétrer dans leur carré de peupliers, laissé par ailleurs à l'abandon depuis des années... Les autres, ceux qui sont conscients de la nécessité de libérer les ruisseaux de leur gangue végétale sous peine de les voir crever d'ici peu, applaudissent des deux mains et accueillent cette initiative comme "pain béni"... L'existence de ce chantier Ecole a donc permis d'engager une réflexion primordiale sur l'avenir de notre environnement et de notre patrimoine rural: faut-il laisser aux propriétaires le soin de maintenir et d'entretenir les paysages ruraux ou faut-il que la collectivité prenne cette activité en charge, en proclamant un devoir d'ingérence auprès des récalcitrants qui gèrent leur domaine comme de petits féodaux?... Il y a donc lieu de bien soupeser les enjeux de cette première initiative à l'échelle d'un secteur rural en pleine mutation qui doit s'interroger sur son devenir pour savoir ce qu'il veut en matière économique... Se mettre en valeur pour le bien d'un large public ou se privatiser en devenant un désert patrimonial...

En conclusion, je dirais que ces douze mois de chantier école ont fait grandement avancer les choses... Bien sûr, comme certains conseillers l'ont fait remarquer, les communes qui ont fait l'effort de bien entretenir leur domaine ont moins profité de ce chantier que d'autres... Mais la dynamique créée par cette initiative montre bien que personne ne veut rester à la traîne et les communes sont de plus en plus nombreuses à valoriser leurs chemins. Ce chantier Ecole a permis aux personnes employées à ces activités à se "revaloriser" par rapport à une situation sociale compromise... Ils leur ont également permis de s'ouvrir des perspectives pour leur avenir professionnel... Il a permis également à l'encadrement d'enrichir son savoir faire en matière de gestion du personnel, de suivi et de prise en charge des personnes en difficulté sociale, grâce à un travail de réflexion et une formation appropriée. Il a enfin ouvert une perspective d'avenir dans le développement de l'économie locale, par la mise en valeur d'un patrimoine rural dont les citoyens, Français et même Européens commencent à entrevoir tout l'attrait et qui

fréquentent maintenant ce monde avec de plus en plus d'assiduité... A nous de saisir l'opportunité qui s'offre aujourd'hui de créer des richesses dans ce secteur d'activités...

### Mise aux normes de sécurité de l'installation électrique de la Mairie.

Suite à la réception de l'arrêté Préfectoral accordant une subvention au titre de la DGE 2000, le Maire a envoyé une demande de devis aux principales entreprises d'électricité autour d'UGNY LE GAY, à savoir :

\_ATEC  
\_BLEROT & NANTIERS  
\_Etevez Claude  
\_Ets CORDIER  
\_PEDROLLO Bruno  
\_Saubier-Duval Electricité.

Seule l'entreprise ATEC ayant répondu à la demande, le Maire n'a d'autre possibilité que d'attribuer le marché à cette entreprise. Surtout qu'une nouvelle consultation des entreprises reculerait d'autant l'effectuation des travaux, et que l'état de plus en plus dégradé de l'installation électrique nécessite une intervention aussi rapide que possible. En effet, tout le premier étage ainsi que l'éclairage extérieur est maintenant en panne, victime des pertes de courant probablement localisées dans les fils enrobés de tissus de l'ancienne installation.

### Renforcement de l'éclairage public.

Le projet est maintenant dans les mains de l'Useda... Interrogés dernièrement sur la mise en chantier de ce projet, l'entreprise a déclaré qu'elle n'attendait plus que le feu vert du syndicat pour commencer les travaux. M. MENNECART Jean-Paul informe que M. LABRUYERE, directeur de cette entreprise, lui a communiqué que l'ordre de commencer les travaux lui avait été envoyé, et que ce chantier débiterait probablement pour la mi-octobre...

M MENNECART Jean profite de l'occasion pour demander si la révision des installations du village a été faite cette année. Le Maire avoue qu'il l'ignore mais pense que si elle n'a pas été faite, la SETI l'effectuera au moment de ses travaux. M MENNECART Jean justifie son intervention par le fait qu'une lampe de la rue de la Forge qui n'éclaire plus n'a pas été remplacée depuis l'année dernière.

Le Maire informe le CM que l'EP reste branché toute la nuit du fait que la SETI n'a pas remis les ergots sur l'horloge, qui stoppent l'éclairage à 10 heures du soir et le rallume à 4 heures du matin... Bien qu'il compte alerter la SETI sur ce problème, il reconnaît qu'il préfère voir le village éclairé en permanence du fait de multiples indices qui tendraient à prouver qu'un climat d'insécurité s'installe dans nos campagnes... Agression d'un piéton à NEUFLIEUX, automobilistes rôdeurs à UGNY LE GAY, le fait d'éclairer le village toute la nuit peut sécuriser et rassurer les villageois. Le débat est instauré entre les conseillers, et le surcoût de l'opération est bien sûr évoqué. Celui-ci est sensible reconnaît le Maire, mais pas pharaonique... En négociant le tarif avec EDF, il est estimé aux alentours de 5 000 francs... Ce qui n'est pas prohibitif par rapport au service rendu (environ 70 francs par foyer)...



# LES PROJETS

## 2001-2007

### Etude d'assainissement sur la commune d'UGNY LE GAY (2ème partie).

#### Assainissement collectif

Suivant le dimensionnement choisi, plusieurs types d'unités de traitement pourront être utilisés

\_épandage souterrain ou superficiel (sur terrains en place, dans le cas où les contextes géologiques et hydrogéologiques le permettent)

lits d'infiltration-percolation et filtres enterrés (sur matériaux granuleux rapportés)

\_lits à macrophytes;

\_lagunage naturel avec éventuellement un traitement tertiaire par filtres à sable verticaux.

Les dépenses liées à la mise en place des réseaux et des éventuelles unités de traitement (ainsi qu'ensuite les frais de gestion que ces dispositifs induiront) seront, conformément à la réglementation existante, à **la charge de la commune** (à l'exception des branchements des particuliers sur les boîtes de branchements situées en domaine public qui peuvent être à la charge du particulier).

Cependant, les Agences de l'Eau (dans le cas d'Ugny-le-Gay, il s'agit de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie) et les Conseils Généraux (ici, celui de l'Aisne) subventionnent substantiellement Ces travaux (réseau et unités de traitement) afin de favoriser la réalisation de ce type de projet.

#### Assainissement autonome

Compte tenu de la configuration de l'habitat et de la nature des sols, les dispositifs les plus adaptés seront tantôt des **épandages**, tantôt **des filtres à sable drainés**.

Quoi qu'il en soit, il est indispensable pour toute réhabilitation ou pour tout dispositif nouveau, de **revenir sur la parcelle** afin de confirmer et de préciser les différentes données fournies dans cette étude (la réalisation de 2 à 4 sondages et de 2 à 4 tests de perméabilité s'avère souvent nécessaire pour concevoir les ouvrages d'assainissement individuels dans les règles de l'art)

Pour une réalisation homogène des ouvrages individuels, il serait nécessaire que celle-ci soit prise en charge par la collectivité au même titre que la réalisation des ouvrages collectifs. De plus, **l'obtention de subventions sur les travaux relatifs à la mise en place de dispositifs individuels est conditionnée par la prise en charge de ces travaux par la commune** (et ce après établissement d'une

convention liant la collectivité à au moins **80 %** des propriétaires des habitations concernées).

Devis estimatifs Les coûts totaux sont donc

zonage	Total HT	Part commune	Part habitant	Coût de fonctionnement
1	5 470 000 F	2 525 900 F	1 207 700F	75 300 F
2	3 620 000 F	1 144 600 F	1 283 700F	6 200 F
3	2 000 000 F	9 900 F	1 366 400F	44 400 F

Les montants à la charge de la commune comprennent, conformément aux hypothèses fixées préalablement, l'ensemble des travaux d'assainissement collectif à l'exception des raccordements des particuliers au réseau. Par ailleurs, les coûts relatifs à la réhabilitation de l'assainissement autonome sont considérés à la charge des particuliers (subventions déduites).

Comme le montre le tableau ci-dessus, les coûts estimatifs de la première solution d'assainissement collectif considérée s'avèrent très importants pour la commune (et ce, du fait du fort linéaire projeté entre les habitations à raccorder).

Les coûts estimatifs du second zonage proposé restent également élevés mais ils semblent légèrement plus admissibles pour la collectivité.

La solution 3, orientée sur la réhabilitation des assainissements autonomes non conformes apparaît largement moins onéreuse pour la commune (frais d'investissements quasi-nuls). En effet, les dépenses liées à la réhabilitation des assainissement autonomes sont supportées par les particuliers et non par la commune (subventions déduites). Les coûts à la charge des particuliers sont par ailleurs quasiment identiques à ceux définis dans les solutions collectives.

#### Incidence sur le prix de l'eau

L'incidence sur le prix de l'eau des divers travaux préalablement envisagés est rappelée dans le tableau qui suit. Dans l'esprit de la réglementation en vigueur,

	Participation par foyer nulle		Participation par foyer de 3500 F	
	collectif	autonome	collectif	autonome
1	58,70 F	0,70 F	54,30 F	0,70 F
2	49,00 F	0,80 F	44,50 F	0,80 F
3	00,00 F	0,90 F	00,00 F	0,90 F

et notamment de l'instruction M49, l'incidence sur le prix du mètre cube d'eau a été calculée séparément pour les habitations desservies par un collectif et pour celles traitées en autonome. Il convient de rappeler que les chiffres ci-dessus correspondent au surcoût du mètre cube d'eau occasionné par les travaux d'assainissement relatifs aux zonages envisagés, le prix actuel de l'eau n'est donc pas intégré dans ces calculs.

**Interterritorialité:**  
**« Conte pour endormir les citoyens ... »**  
**...dont les héros sont des élus pas très responsables!...**



“ ...La fourmi veut pas donner son miam... ”

Pourquoi cette chanson me fait-elle penser tout à coup à la communauté de communes CHAUNY TERGNIER ?...

Je suis là, peinard, entouré de mes administrés, dans une de ces nombreuses fiestas débridées dont nous sommes friands, et Michel le facteur entonne joyeusement ce refrain :



“ ...La fourmi veut pas donner son miam... ”

Serait ce le concept de fourmi, celui de “ miam ”, ou la pauvreté littéraire de cette chanson qui a déclenché dans mon esprit ce rapprochement d'idées ?

Le fourmi, animal étrange que la nature n'a doté que d'une intelligence de groupe... Si la fourmi est individuellement limitée, la fourmilière, par contre est douée d'une remarquable intelligence.

La réputation des fourmis n'est plus à faire : besogneuse, économe jusqu'à l'avarice, elle a une réputation de gagne petit. A la belote, on dirait qu'elle “ joue les épiciers ”... Loin de moi l'intention de dénigrer cette noble et rare corporation, mais jouer les épiciers ailleurs que dans une épicerie n'est pas une marque d'ambition, ni de prise de risque... Et il faut bien reconnaître qu'en matière de communautés de communes, nous avons joué les épiciers. Il a fallu promettre de dépenser peu, même si l'on était certain de ne gagner presque rien. Dès lors ceux qui avaient quelque chose à gagner se sont empressés de combler le vide laissé par ceux qui n'avaient rien à vendre. Il fallait qu'on “ s'y retrouve ”, que si ça nous coûte 1, ça nous rapporte 1. Dans ces conditions, les chamailleries d'arrière boutique n'ont pas tardé à pointer le bout de leur nez. Et chacun de “ ne pas donner son miam ”...

**Parlons tout d'abord du “ miam ” de la ville de CHAUNY...**

Pourquoi vouloir à tout prix nous refiler cette ... À D'abord... de **zone économique**, situé j'sais pas très bien où, grande j'sais pas trop comment, et qui coûte j'sais pas très bien combien....

Parce qu'il faut bien l'avouer, nous, élus ruraux n'étions pas très au courant de toutes les « ficelles » de cette opération... Il a donc fallu se « torturer » les méninges pour démêler l'écheveau inextricable des intentions avouées ou non de chacun... C'est d'ailleurs à mettre à l'actif des élus Chaunois; s'il n'y avait pas eu tout ce « patacasse »,

nous élus ruraux serions passés à côté de toute cette « formation forcée » en matière de développement économique. Rendons à César ce qui est à César, grâce à eux et à l'intercommunalité, les élus de notre territoire sont devenus plus compétents! Et bien entendu, cette zone économique qui appartient à CHAUNY, mais qui aurait été équipée avec l'argent du Sivom, n'a pas été accueillie avec un enthousiasme délirant par l'ensemble des élus locaux... Pourquoi? **le Conseil Municipal d'UGNY LE GAY en a débattu en ces termes:**

« Sans vouloir préjuger de la sincérité des personnes ayant fourni les informations aux communes, il apparaît un certain «flou» dans la présentation de l'information ainsi que dans leur précision...

\_ Les superficies déclarées pour la ZAC «L'Univers» dans la fiche de présentation et le tableau récapitulatif ne concordent pas: 15 ha 86, sur la fiche, 10 ha 40 sur le tableau.

\_ Dans le tableau de reprise de l'emprunt n'apparaît que le montant de l'annuité et non le nombre d'annuités... Le point de vue du CONSEIL MUNICIPAL ne sera pas le même si la dette s'étend à 5, 10 ou 20 annuités!

\_ Pourquoi a t-on saucissonné l'annuité de la dette correspondant à l'espace économique en deux? 833 911,33 Francs dans le sous-total 1 et 513 643,99 F dans le sous total 2?

\_ Pourquoi, alors que la délibération ne porte que sur les zones économiques de la commune de CHAUNY a t-on un tableau mélangeant les reprises de toutes les zones économiques?

\_ Comment veut-on que les Conseils Municipaux visualisent d'une façon correcte une situation sur des plans qui n'ont ni échelle, ni couleur, et dont les inscriptions sont pour la plupart illisibles, certains ne comportant même pas de légende...

On aurait été en droit, compte tenu des sommes engagées, de pouvoir bénéficier de documents plus fiables et de meilleures qualité afin de se faire une opinion plus sûre sur la sincérité des comptes de cette reprise... Nous sommes de pauvres bouseux incultes et mal comprenants mais tout de même, il nous reste encore quelques neurones pour réfléchir... Le Maire fait aussi remarquer que Monsieur de Lauriston, président de la commission «Développement Economique» au sein de la communauté de communes chauny tergnier, a demandé au élus de CHAUNY les fiches financières et les détails des comptes de dépenses correspondant aux emprunts: il s'est fait «rire au nez...» (SIC)...

La clarté dans cette reprise était loin d'être évidente, c'est pour cela d'ailleurs que les élus de TERGNIER ont refusé de voter le budget!

**Ceci nous amène à parler aussi du « miam » de TERGNIER...**

Bon, ça y est, je vais encore me disputer avec

**Interterritorialité: « Conte pour endormir les citoyens  
... »  
...dont les héros sont des élus pas très responsables!...**

Monsieur le Député Maire de TERGNIER, qui va encore me reprocher de ne pas présenter les choses avec toute l'objectivité nécessaire à la bonne compréhension des choses et surtout à la bonne compréhension de ses intentions... Enfin, quoiqu'il en soit cet « **espace Jeune** » que les élus Ternois nous proposent, c'était bien à l'origine un projet Ternois! Il est de dimension intercommunale certes, puisqu'il doit couvrir tout le bassin d'emploi, en matière d'insertion économique et sociale en faveur des jeunes... Mais enfin, il me semble qu'il aurait dû être « négocié » avec plus de « doigté » que ce qu'il nous a été donné de voir! Car Monsieur le Député, reconnaissez-le, vous avez bien essayé de le passer en force un certain soir de réunion de bureau de la communauté de communes... C'était un soir de Janvier 2000, et ce jour-là, les élus avaient drôlement défendu leur « **miam** »...

### **Et le « miam » des communes rurales dans tout ça?...**

Et bien il y a si peu à manger dans nos communes rurales qu'on avait pas grand chose à défendre... Néanmoins, un Maire, on ne sait plus lequel, avait émis, d'une petite voix fort modeste au demeurant, devant les grandes Gu..., qu'il serait éventuellement possible de créer une brigade verte sur le territoire, suite au Chantier Ecole qu'il avait eu la témérité d'organiser sur ce même territoire...

Ce projet-là aussi est passé à la trappe, mais pour des raisons bien compréhensibles d'apaisement, et afin de ne pas « jeter de l'huile... »

### **Alors, cette communauté de communes, mythe ou réalité?...**

Nous l'avions bien dit! Si nous voulions une communauté forte, il fallait un projet fort! Et on s'en est rendu compte bien avant le « crash » si bien narré par une certaine presse locale, nous avons entendu bien peu de voix pour proposer un projet fort, motivant, convaincant, en bref ambitieux!

Pourtant, tout élu digne de ce nom devrait être une force de proposition, une personne, homme ou femme, qui défend ses projets avec force et conviction! Or il n'en est rien... Et l'on participe à des assemblées où chacun se retrouve « le bec dans l'eau », à regarder ses partenaires « en chien de faïence », prêt à défendre tout ce qui est contre et à critiquer tout ce qui est pour...

Et pour avoir un projet à défendre, encore faut-il en avoir un!... Ce truisme a l'air idiot, mais chaque Maire a-t-il vraiment réfléchi à un projet ou en a-t-il impulsé la réflexion? Et surtout a-t-il associé les citoyens de sa commune à l'élaboration de ce projet dans une large et longue concertation?

**Il est primordial, que nous, élus responsable, posons cette question primordiales à nos**

### **administrés, à nos concitoyens:**

« ...Votre commune, votre territoire, votre région, qu'est ce que vous voulez en faire?

\_ Votre commune, quel avenir lui voyez-vous?

\_ **Qu'est ce que vous voulez quelle devienne?**

\_ Dans 5, 10 ou 15 ans, comment imaginez-vous son avenir?

\_ Et si vous la trouvez bien telle quelle est aujourd'hui, que comptez-vous faire pour la préserver?

**Toutes ces questions sont d'un intérêt crucial pour l'avenir de nos communes!** Et si notre pays,

la France a un projet, si notre région la Picardie a un projet, si notre département, l'Aisne, a un projet, si

notre communauté de communes de CHAUNY TERGNIER a un projet, **alors notre commune**

**d'UGNY LE GAY doit avoir un projet aussi!** Dans une structure de poupées russes (chère à notre

ami Christophe BESSAC), chaque projet doit s'imbriquer l'un dans l'autre et doit tenir compte des

objectifs de ceux qui lui sont subséquents! Un projet municipal doit tenir compte du projet territorial qui

doit tenir compte du projet Départemental qui doit tenir compte... etc... etc...

Et n'oublions pas aujourd'hui que nous vivons dans une structure qui s'appelle l'EUROPE!

**Nos « miam » sont étroitement imbriqués, et comme la fourmi nous sommes plus intelligents à plusieurs que tout seul!...**

Ne gâchons pas cette immense chance qui nous est proposée de pouvoir construire notre avenir **ensemble!** Je discutais récemment avec un autre élu de la communauté de communes, qu'eu égard à sa modestie je ne citerai pas, et qui me disait;

« \_ Aujourd'hui, nous nous battons pour construire le monde dans lequel vivront nos enfants et nos petits enfants! Ne gaspillons pas notre énergie dans des querelles stériles et inutiles, mais donnons-nous les moyens de construire un monde de bien être, de paix sociale, de richesse qui profitera aux générations avenir! »

... Je vous laisse méditer sur ce credo qui devrait tous nous habiter et serait si simple et si agréable à suivre sans les ambitions, les égoïsmes, les appétits individuels d'un certain nombre de nos contemporains qui feraient mieux de faire de l'épicerie que de la politique... Ils seraient pour nos concitoyens beaucoup moins dangereux...



## Les « affaires » du village...

### Lettre aux jeunes du village!...

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que des graffitis ont été tracés sur les murs de l'abri bus de la place d'UGNY LE GAY.

Outre le fait que cet abri a été récemment repeint au frais du contribuable (que sont vos parents), je vous signale que ce genre d'acte est absolument illégal donc interdit et qu'il est **sévèrement puni par la loi.**

Pour votre information je vous rappelle les articles du code pénal qui traitent de ce sujet:

#### **Article 322-1:**

La destruction, la dégradation ou la détérioration d'un bien appartenant à autrui est punie de **deux ans d'emprisonnement et de 200 000 F d'amende...**

Le fait de tracer des inscriptions, des signes ou des dessins, sans autorisation préalable, sur les façades, les véhicules, les voies publiques ou le mobilier urbain est puni de **25 000 F d'amende [...]**

#### **Article 322-2:**

L'infraction définie au premier alinéa de l'article est punie de **trois ans d'emprisonnement et de 300 000 F d'amende [...]**, lorsque le bien détruit, dégradé ou détérioré est destiné à l'utilité ou à la décoration publiques et appartient à une personne publique ou chargée d'une mission de service public

Vous voyez que la loi punit sévèrement ce genre d'acte et que le fait de "tagger" les édifices publics peut être pour vous lourd de conséquences!

Je n'ai nullement l'intention d'accuser qui que ce soit "à priori"... Une plainte contre X a été déposée à la Gendarmerie Nationale et une enquête sera effectuée pour essayer de découvrir le ou les coupables...

Il n'empêche que cet incident très fâcheux me contraint à réviser mes positions en ce qui concerne la confiance que j'accorde aux jeunes de ce village... Comment dès lors, par exemple, leur prêter la clé de la Mairie pour aller faire du ping-pong?...

*Lettre adressée aux jeunes du village de 12 à 20 ans...*

*A méditer....*

### **OPERATION BRIOCHES POUR LES PAPILLONS BLANCS**

Elle a rapporté cette année environ 1500 francs pour aider les handicapés de ce l'association APEI...

**Merci aux généreux donateurs et aux bénévoles qui ont pris leur près-midi pour s'occuper de la collecte: Marcel, Elisabeth, Jean-Louis et ...**

## SALLE DES FETES INTERDICTION APRES 23 H.

Je vous livre le contenu d'une lettre qu'un administré a adressé au Conseil Municipal:

" Je souhaiterais attirer votre attention sur la location de votre salle qui certains week-ends me cause des désagréments. En effet, les gens qui décident de faire la fête sont en général de bonne foi lorsqu'ils vous promettent de ne pas faire de bruit... Mais les heures passant, la nuit et l'alcool aidant à avoir un esprit plus ou moins " trouble ", on se relâche en oubliant le respect du voisinage...

Quelques exemples :

\_ Sortir de la salle à toutes heures de la nuit en hurlant.  
\_ démarrage des voitures en décalé pendant la nuit avec la musique à fond et on reste ainsi pendant 5 à 10 minutes.  
\_ coup de Klaxons.

\_ Lorsque la salle est louée, les personnes de ma famille sont obligées de se garer vraiment très loin, car il n'y a pas de place chez moi.

Voici donc quelques nuisances que je subis à chaque fête et qui sont contraires au respect et à la tranquillité.

Donc, je propose que soit imposé un stationnement obligatoire le long de la pâture, ce qui réduirait de deux tiers les problèmes que je rencontre. Ainsi que la location, qu'elle soit réduite au minimum..."

Signé de l'habitant et de sa compagne...

Outre le fait que cette lettre soit un tant soi peu **autoritaire** et que le Conseil Municipal ait rejeté les exigences de ces citoyens, il n'en est pas moins vrai que le Maire d'une commune doit se soucier de l'ordre public dans le souci de l'**intérêt général**.

**Aussi, après avoir eu confirmation des faits reprochés aux locataires de la salle par un autre riverain, je me vois dans l'obligation d'interdire l'usage de cette salle après 23 heures.**

**Cette décision sera bien sûr discutée lors de l'assemblée générale du 17 Novembre dans le cadre du futur projet communal 2001/2007...**

J'ose espérer que les administrés concernés viendront publiquement défendre leur point de vue...



### **BALL TRAP DE LA SOCIETE DE CHASSE**

**Gros succès populaire, merci aux participants!**

**Attention les maris!**

**Même les dames ont des fusils!**